Fiche de Données de Sécurité
NITROLAC 016/L

Fiche signalétique du 16/10/2025, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: NITROLAC 016/L

Code commercial: MIL034

UFI: 4W10-20R9-300G-75YG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

N.V.S.C. Srl

VIA S. MARTINO, 6 - 15028 QUATTORDIO (AL) - ITALIA TEL. +39-0131-773403

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

g.venezia@nvsc.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons/Antigif Centrum – Bruxelles
Centre Antipoison et de Toxicvigilance – Nancy (F) - +33 3 83 22 50 50
National Poison Information Service (NPIS) – Birmingham (UK)
–director.birmingham.unit@npis.org
Croatian Insitute for Toxicology and Antidoping – Zagreb (HR) –+385 01 46 41 368
Centro de Informacao Antivenenos Instituto nacional de Emergencia Medica Lisboa (P)- +351 213 303 271
Norwegian Environment Agency – Trondheim (N) - +47 73 58 05 00 Bloemfontein Poison Control and Medicine
Information Centre – Bloemfontein (ZA) - +27 824 910 160
Israel Poison Information Centre – Haifa (IL) - +97 248 541 900
Swiss Toxicogical Information Centre – Zurich (CH) - +41 44 251 51 51
Ryadh Poison Control Center – Riyadh (SA) - +966 111 232 41 89
–pcc-riyadh@moh.gov.sa

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

acétate de n-butyle
butanone; éthylméthylcétone
acétate d'éthyle
Hydrocarbures, c9, aromatiques
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 12.5% - < 15%	acétate de 2-méthoxy-1-méthyl éthyle	Numéro Index: 607-195-00-7 CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9 REACH No.: 01-2119475791-29	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

>= 12.5% - < 15%	acétate de n-butyle	Numéro Index: 607-025-00-1 CAS: 123-86-4 EC: 204-658-1 REACH No.: 01-2119485493-29	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
>= 10% - < 12.5%	butanone; éthylméthylcétone	Numéro Index: 606-002-00-3 CAS: 78-93-3 EC: 201-159-0 REACH No.: 01-2119457290-43	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
>= 3% - < 5%	acétate d'éthyle	Numéro Index: 607-022-00-5 CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4 REACH No.: 01-2119475103-46	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
>= 3% - < 5%	acétate d'isobutyle	Numéro Index: 607-026-00-7 CAS: 110-19-0 EC: 203-745-1	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 EUH066
>= 1% - < 2.5%	Hydrocarbures, c9, aromatiques	EC: 918-668-5 REACH No.: 01-2119455851-35	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.8/3 STOT SE 3 H335 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 EUH066 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: Asp. Tox. 1 H304 C >= 20%: STOT SE 3 H335
>= 1% - < 2.5%	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Numéro Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-2119457558-25	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 0.1% - < 0.25%	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	Numéro Index: 607-035-00-6 CAS: 80-62-6 EC: 201-297-1	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.8/3 STOT SE 3 H335 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
200 ppm	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	Numéro Index: 603-014-00-0 CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-2119475103	3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

		8-36	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1200 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
Produits de combustion dangereux:

5.3. Conseils aux pompiers

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

- Type LEP: UE - TWA(8h): 275 mg/m3, 50 ppm - STEL: 550 mg/m3, 100 ppm - Remarques: Skin

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

- Type LEP: ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
- Type LEP: UE - TWA(8h): 241 mg/m3, 50 ppm - STEL: 723 mg/m3, 150 ppm

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

- Type LEP: UE - TWA(8h): 600 mg/m3, 200 ppm - STEL: 900 mg/m3, 300 ppm
- Type LEP: ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 300 ppm - Remarques: BEI - URT irr, CNS and PNS impair

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

- Type LEP: UE - TWA(8h): 734 mg/m3, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m3, 400 ppm
- Type LEP: ACGIH - TWA(8h): 400 ppm - Remarques: URT and eye irr
- Type LEP: EPY_TLV-ACGIH - TWA: 1441 mg/m3, 400 ppm
- Type LEP: EPY_TLV - TWA: 200 mg/m3 - STEL: 300 mg/m3

acétate d'isobutyle - CAS: 110-19-0

- Type LEP: ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
- Type LEP: UE - TWA(8h): 241 mg/m3, 50 ppm - STEL: 723 mg/m3, 150 ppm

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

- Type LEP: ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle - CAS: 80-62-6

- Type LEP: UE - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 100 ppm
- Type LEP: ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 100 ppm - Remarques: DSEN, A4 - URT and eye irr, body weight eff, pulm edema

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

- Type LEP: UE - TWA(8h): 98 mg/m3, 20 ppm - STEL: 246 mg/m3, 50 ppm - Remarques: Skin
- Type LEP: ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Travailleur professionnel: 153.5 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 275 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 54.8 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 33 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 1.67 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Travailleur professionnel: 960 04 - Consommateur: 859.7 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 960 04 - Consommateur: 859.7 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 480 04 - Consommateur: 102.34 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

Travailleur professionnel: 480 04 - Consommateur: 102.34 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

Consommateur: 31 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 106 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 600 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 412 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 412 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

Travailleur professionnel: 1468 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 4.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 367 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 63 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 734 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 734 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 37 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Hydrocarbures, c9, aromatiques

Travailleur professionnel: 25 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 150 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 11 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 32 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 11 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Consommateur: 26 06 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 89 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 500 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 319 06 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 888 06 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d’éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Consommateur: 3.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

Consommateur: 49 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 98 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 38 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 75 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6
Cible: Eau douce - valeur: 0.635 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0635 mg/l
Cible: 09 - valeur: 0.29 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.29 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.329 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Cible: Eau marine - valeur: 18 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 18 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 981 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 981 mg/kg
Cible: 10 - valeur: 36 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 356 mg/l
Cible: 09 - valeur: 903 mg/kg

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3
Cible: Eau douce - valeur: 55.8 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 284.74 04
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 284.74 04
Cible: 10 - valeur: 55.8 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 709 mg/l
Cible: EPY_CAT-ALIM - valeur: 1000 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 22.5 mg/kg

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
Cible: Eau douce - valeur: 0.26 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.026 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 650 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.25 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.125 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 0.24 mg/kg
Cible: 10 - valeur: 1.65 mg/l
Cible: EPY_CAT-ALIM - valeur: 0.2 03

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg
Cible: 10 - valeur: 140.9 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l

Cible: EPY_CAT-ALIM - valeur: 160 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 28 mg/kg
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
Cible: Eau douce - valeur: 88 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 88 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 346 mg/kg
Cible: 10 - valeur: 91 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 463 mg/l
Cible: EPY_CAT-ALIM - valeur: 2 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 313 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection de la peau:
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	DXZH00057	--	--
Odeur:	01	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78°C	--	--
Inflammabilité:	inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point d'éclair:	2 ° C	--	--
Température d'auto-inflammation:	300°C	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm2/sec	--	--

	(40 °C)		
Hydrosolubilité:	06	--	--
Solubilité dans l'huile:	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.0 - 1.2 g/ml	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	**valeur**	**Méthode :**	**Remarques**
Propriétés explosives:	No	--	--
Viscosité:	>20.5 mm^2/s 40°C	--	--
Propriétés comburantes:	No	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

NITROLAC 016/L

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

a) toxicité aiguë

ETA - Orale 1200 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

NITROLAC 016/L

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%
12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR-UN Number: 1263
ADR/RID/ADN-UN Number: 1263
ADR/RID-UN Number: 1263
ADR/ADN-UN Number: 1263
IATA-UN Number: 1263
IMDG-UN Number: 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Shipping Name: PEINTURES
ADR/RID-Shipping Name: PEINTURES
ADR/ADN-Shipping Name: PEINTURES
ADR/RID/ADN-Shipping Name: PEINTURES
IATA-Shipping Name: PEINTURES
IMDG-Shipping Name: PEINTURES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Class: 3
ADR/RID-Class: 3
ADR/ADN-Class: 3
ADR/RID/ADN-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 33
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3
14.4. Groupe d'emballage
ADR-Packing Group: II
ADR/RID-Packing Group: II
ADR/ADN-Packing Group: II
ADR/RID/ADN-Packing Group: II
IATA-Packing group: II
IMDG-Packing group: II
14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No
IMDG-EmS: F-E , S-E

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -
ADR-S.P.: 163 367 640C 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 353
IATA-Subsidiary hazards: -
IATA-Cargo Aircraft: 364
IATA-S.P.: A3 A72 A192
IATA-ERG: 3L
IMDG-Subsidiary hazards: -
IMDG-Stowage and handling: Category B
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)
Règlement (UE) 2023/707
Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)
Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)
Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:
Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:
Restriction 75

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H331 Toxique par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Quick-FDS [21202-67319-20642-018044] - 2026-01-17 - 18:41:48

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.